

La chef de groupe PS, Isabelle Simonis : restaurons et réaffectons nos églises classées en Wallonie

L'église Saint-Jacques à Namur est un édifice classé, quasi à l'abandon depuis un vingtaine d'années. Par conséquent, le monument se dégrade inexorablement. En février dernier, l'église a par ailleurs été désacralisée. En ce qui concerne le devenir de ce bâtiment, il semble que le conseil d'administration de l'asbl propriétaire du lieu ait choisi de mettre en vente le bien.

La chef de groupe PS, **Isabelle Simonis**, vient d'interroger le Ministre Lutgen afin de savoir s'il a déjà mené une réflexion générale sur le devenir des églises classées en Wallonie. En effet, parmi les monuments classés en Wallonie, de très nombreux sont des églises. Selon certains relevés, il y aurait environ 380 églises et 200 chapelles classées comme monuments parmi lesquelles 38 sont reprises sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie. Toutes ne sont pas dans un état de délabrement avancé comme c'est le cas de Saint-Jacques, néanmoins, la question des travaux se posera tôt ou tard.

Dans un contexte général de désaffectation du culte catholique, nous devons aujourd'hui nous poser la question du devenir de ces édifices et de leur réaffectation, et donc oser ouvrir le débat de la désacralisation (au moins partielle) de certains édifices.

En effet, on voit bien à travers l'exemple de l'église Saint-Jacques que l'édifice est resté près de 20 ans à l'abandon, ce qui entraînera des surcoûts importants au moment de sa restauration tant pour le maître d'ouvrage que pour la Région wallonne.

Le Ministre Lutgen a répondu qu'en vingt ans, ce sont 120 millions d'euros qui ont été investis dans ces monuments classés. Cela représente un budget global annuel de près de 5 millions d'euros. Il a annoncé la tenue d'un colloque sur ce thème au cours duquel il souhaite lancer une concertation avec les Evêchés et tous les acteurs concernés pour mettre en place une stratégie à long terme pour ces édifices classés. Ce débat devra nécessairement évoquer la question des fonctions complémentaires de ce patrimoine religieux classé et notamment de sa valorisation.

Isabelle Simonis a, de son côté, annoncé que le groupe socialiste travaille à une proposition de décret qui vise à établir un cadastre des bâtiments classés affectés à l'exercice d'un culte, en vue de disposer d'une vue globale de la situation.

- **d'infos?** Sylviane Wilante
Attachée de presse Groupe PS
GSM. : + 32.(0)473 87.15.55